

PROTOCOLE D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU COVID-19
AU COLLEGE LE PRE DES ROIS
Rentrée 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

A cette rentrée 2021, le niveau 2 / niveau jaune avec un accueil en présentiel de tous les élèves sera mis en œuvre.

1. Port du masque par tous (élèves, personnels, familles, visiteurs).

Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).



Pour les personnels

- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;

Ils devront le porter tout le temps de leur présence au collège. Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au **respect de la distanciation**.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le masque doit intégralement couvrir la bouche et le nez.

Ils sont autorisés à retirer le masque uniquement pour boire, **après autorisation d'un adulte**, et ils devront apporter leur propre bouteille d'eau et ne pas boire aux robinets. Les élèves demi-pensionnaires devront apporter deux masques ainsi qu'une pochette plastique pour ranger le masque utilisé dans la matinée.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

2. Les gestes barrières s'imposent à tous :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

3. Le lavage des mains

Les élèves doivent appliquer une solution hydro alcoolique **fournie par l'établissement à l'entrée du collège, à l'entrée de chaque salle de classe, avant et après chaque récréation, avant de se rendre au self et en sortant du self.**

Ils doivent se laver les mains après chaque passage aux toilettes et en arrivant à leur domicile.

Les contacts physiques entre élèves sont interdits.

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage des sols et grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé plusieurs fois par jour ainsi que les surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves.

5. La ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

6. Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer.

Au collège, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer de l'établissement durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

7. La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Pour le **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée.

Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

➤ Arrivée dans le collège

• Familles

Les familles **avec un rendez-vous** se présentent à la loge et doivent ensuite suivre le sens de circulation pour rejoindre l'administration. Ils devront se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique au niveau de l'accueil.

• Elèves en fonction de l'emploi du temps :

A l'entrée au collège :

Un surveillant vérifie le port du masque et invite chaque élève à un lavage des mains au gel hydro alcoolique mis à disposition.

Les élèves se rangent ensuite à l'emplacement correspondant à leur salle de classe selon leur emploi du temps pour la prise en charge par le professeur.

A chaque changement de salle, les élèves doivent se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.

➤ Se rendre en récréation

Les récréations sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ;

Le matin :

- Pour les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} la récréation aura lieu de 10h00 à 10h15, dans la cour nord pour les 6^{ème} et la cour sud pour les 4^{ème}. Le cours de M2 reprendra de 10h15 à 10h35.
- Pour les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} la récréation aura lieu de 10h20 à 10h35 dans la cour nord pour les 5^{ème} et la cour sud pour les 3^{ème}.

L'après-midi :

- Pour les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} la récréation aura lieu de 15h50 à 16h05 dans la cour nord pour les 6^{ème} et la cour sud pour les 4^{ème}.
- Pour les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} la récréation aura lieu de 15h30 à 15h45 dans la cour nord pour les 5^{ème} et la cour sud pour les 3^{ème}. Le cours de S2 reprendra de 15h45 à 16h05.

➤ Se rendre aux toilettes et à l'infirmerie

• Se rendre aux toilettes :

Les élèves doivent se rendre aux toilettes sur le temps des récréations et de la pause méridienne.

• Se rendre à l'infirmerie : à limiter au maximum

Cas d'un élève qui peut se déplacer :

Après avoir obtenu l'autorisation du professeur, il se dirige accompagné par un camarade, vers l'infirmerie en respectant le sens de circulation.

A son arrivée à l'infirmerie, l'élève doit se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.

A son retour en classe, l'élève doit se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Cas d'un élève qui ne peut pas se déplacer : envoyer un élève qui avertit l'infirmière.

8. La demi-pension

Deux services sont organisés sur le temps de la demi-pension pour assurer la désinfection.

Lors de l'accès à la demi-pension les élèves doivent se laver les mains ou appliquer du gel hydro alcoolique. Les élèves déjeunent **par groupe ou par classe et, dans la mesure du possible avec les mêmes voisins. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.**

Le port du masque est obligatoire jusqu'au moment où l'élève s'assoit pour déjeuner, celui-ci doit être rangé dans un étui afin d'éviter la contamination des surfaces.

Ils remettent un 2^{ème} masque pour aller débarrasser leur plateau.

Les élèves se lavent les mains et sortent du self pour se rendre dans la cour.

9. La vigilance accrue de tous en cas de symptômes

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent la direction de l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

10. Les activités physiques et sportives /EPS

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire.

Elles se déroulent selon les modalités suivantes pour le **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

11. Activités dans le cadre des clubs, l'AS et la Chorale

Pour les activités dans le cadre des clubs, l'AS, la Chorale, les ateliers musicaux et devoirs faits la limitation du brassage s'applique par niveau.

Il est impératif pour la sécurité de tous que ces règles soient respectées. Les personnels veilleront à les expliquer aux élèves et surtout à les rassurer afin qu'ils puissent passer une année scolaire sereine malgré le contexte difficile.

L'équipe de direction